

Les maréchaux discutent en ce moment la question d'habillement et d'équipement de nos troupes.

Même incertitude sur les faits et gestes de l'Empereur Maximilien. M. Maury qui, dit-on, était le chef de la police impériale à Mexico, est revenu en Europe avec le steamer l'Impératrice-Eugénie. Le retour imprévu de ce fonctionnaire semble pour beaucoup de gens confirmer les bruits d'une abdication de Maximilien. Il serait impossible d'enregistrer tous les commentaires, toutes les suppositions qui circulent à l'endroit de celui qu'on appelle déjà l'ex-empereur. On songe, disent les uns, à le faire roi de Pologne, lorsqu'il sera de retour. D'autres veulent que S. M. François-Joseph ait l'intention d'abdiquer en sa faveur. Inutile de dire que nous n'enregistrons ces rumeurs que pour mémoire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en Autriche, on est persuadé que Maximilien arrivera prochainement à Lacroma où se feraient déjà les préparatifs de réception et où la malheureuse Impératrice Charlotte serait conduite.

Une dépêche de Rome, datée de lundi à midi, annonce que le départ des troupes françaises a commencé dans la matinée. Une affluente considérable s'est portée à la gare du chemin de fer. Il n'y a eu aucune démonstration. La ville est calme. D'après un autre télégramme, rien ne serait décidé quant à la visite de Sa Sainteté Pie IX à Civita-Vecchia.

Le général Fleury, qui est en ce moment à Venise, ne se rendra à Rome qu'à la fin de cette semaine. Un appartement lui est préparé à l'hôtel du général Montebello.

On mande de Berlin que le gouvernement prussien fait démentir le bruit d'après lequel S. M. Guillaume 1^{er} aurait fait offrir au Pape, le cas échéant, un asile en Prusse.

M. de Lavalette vient d'adresser aux préfets une nouvelle circulaire spécialement destinée à prévenir les scandales de jeu qui se produisent dans certains cercles.

Cette circulaire a été motivée, dit-on, par des rapports venus de la province et qui signalent parmi les joueurs malheureux des hommes que leur position élevée devrait mettre en garde contre des tentations qui sont dangereuses dans toutes les conditions.

M. de Lavalette renouvelle l'interdiction déjà prononcée du baccarat.

Le Père Hyacinthe a ouvert hier, à Notre-Dame, en présence d'une auditoire d'élite, la série de ses conférences de l'Avant. L'objet que se propose l'illustre prédicateur, est d'établir la nécessité du principe d'autorité, dans la famille, dans la société, dans l'Etat.

On parle toujours d'une voyage de S. M. l'Impératrice à Rome.

Les journaux anglais entreprennent une campagne pour la suppression des douanes pendant la durée de l'Exposition universelle de 1867.

Quelques-unes des feuilles d'Outre-Manche, rappellent à cette occasion, que c'est à l'initiative de S. M. l'Empereur, qu'est due la suppression des passeports, et elles cherchent à établir entre ce fait et la mesure, dont elles réclament l'adoption, une analogie qui ne saurait exister.

Il tombe sous le sens, en effet, que les difficultés à tourner, pour faire disparaître la vérification en douane, sont bien plus considérables que celles qui se rattachaient à l'abolition du passeport. Avec les moyens que donnent aujourd'hui la télégraphie électrique et les chemins de fer, mais surtout la télégraphie, qui permet de transmettre le signal d'un individu instantanément sur une infinité de points et d'indiquer la route qu'il a suivie; le passeport devient un peu inutile et dès lors, son abolition ne devait engendrer aucun inconvénient, mais la suppression absolue de la douane aurait des inconvénients matériels qu'il n'est pas besoin d'énumérer. Toutefois, l'Empereur est, paraît-il, résolu à donner satisfaction, dans une certaine mesure, à nos voisins d'Outre-Manche; par conséquent, s'ils n'obtiennent pas tout ce qu'ils demandent, ils obtiendront toujours quelque chose.

On marie, il y a quelques jours, le prince Amédée, second fils de Victor-Emanuel, avec la princesse de Cisterpa, la plus riche héritière de l'Italie; aujourd'hui, il serait question du mariage du prince Humbert avec la nièce du duc de Modène qui doit hériter d'une fortune de 125 millions à la mort de ce prince. Qu'on dise maintenant qu'à la cour de Florence on est ennemi de la conciliation...

Demain ou après-demain, la chambre des mises en accusation prononcera sur l'information dirigée contre les personnes arrêtées il y a trois semaines, au café de la place Saint-Michel, sous l'inculpation de société secrète. Il y a eu élargissement provisoire à l'égard de 21 prévenus. Ont été retenus en prison: MM. Bazin, fondeur; Calavaz, étudiant en droit; Dubois, étudiant en médecine; Geaton, ouvrier ébéniste; Humbert, employé chez M. Raspail; Jeannon, tailleur; Jeunesse, étudiant en droit; Lalourey, ouvrier menuisier; Landowski, commis en librairie; Largillière, menuisier; Edmond Levraut, négociant; L. Levraut, étudiant en médecine; Marchadier, ouvrier ébéniste; Meunier, marchand mercier; Richet, apprêteur en châles; Sornet, employé; Stevenin, maître ferblantier; Subit, découpeur en bois; Tridon, avocat; Villeneuve, étudiant.

On présume que l'affaire sera portée nécessairement au rôle de la police correctionnelle.

On continue à s'arracher le livre de M. Veuilleux « les Odeurs de Paris »; il soulève de nombreuses controverses et l'on attend des réponses de quelques-uns de nos écrivains qu'il a désignés. La première de ces réponses serait celle de M. Renan dont on annonce la prochaine apparition.

Pour toute la correspondance J. REBOUX

Lundi, la grande démonstration réformiste a eu lieu à Londres. Quoiqu'en disent les personnes qui jugent le peuple anglais sans le bien connaître, la révolution qui doit suivre tous ces grands mouvements des masses n'est pas encore prête. Les étrangers de tous les pays s'efforcent, il est vrai de faire comprendre que les temps sont proches; mais en Angleterre, à l'heure qu'il est, les principes révolutionnaires ne sont pas compris malgré tous les efforts des réfugiés.

En somme l'énorme foule s'est proménée dans Pall-Mall, Piccadilly et Brompton Road sans commettre d'excès. Le défilé a duré près de deux heures!

On lit dans le *Moniteur de l'Armée*: On n'a pas oublié la sédition militaire inventée par un soi-disant correspondant de l'*Opinion Nationale* et à la suite de laquelle la légion romaine aurait tiré sur son propre drapeau, blessé l'adjutant qui le portait, et tué vingt gendarmes pontificaux! Rien ne manquait au récit; l'heure même (4 heures) du massacre des pauvres gendarmes était indiquée! Heureusement tout cela n'était qu'un jeu d'imagination révolutionnaire; *hoc erat in votis*, mais de vérité pas un seul mot. Après le premier démenti donné à l'*Opinion nationale* sous forme de communiqué, on devait espérer que ce journal aurait le bon goût de s'avouer trompé par son correspondant; c'eût été décourageant peut-être l'auteur de si ingénieuses fictions; l'*Opinion nationale* ne l'a pas voulu, et, affirmant de nouveau un récit apocryphe, elle ne craint pas de trouver à la lettre de son prétendu troyen une saveur d'authenticité précieuse et inimitable (sic).

Les sous-officiers de la légion romaine, indignés d'une si étrange persistance, nous ont adressé à ce sujet, la protestation qui suit; il nous en coûte de prolonger un débat qui met en cause la dignité de la presse politique, mais nous croyons devoir accueillir la très-juste réclamation d'un corps qui n'a que la publicité pour repos sur une si grave injure:

« Dans le numéro de l'*Opinion nationale* du 6 novembre, nous avons lu, sans pouvoir en croire nos yeux, l'extrait d'une lettre datée de Viterbe et dans laquelle on raconte que, lors de la réception du drapeau pontifical par la légion romaine, des soldats de la légion ont commis l'acte odieux de tirer sur leur propre drapeau, etc.

« Nous, sous-officiers de la légion romaine, qui pour la quatrième fois, avons occasion de constater avec quel aplomb l'*Opinion nationale* et le *Siccle* débitent sur la légion des faits complètement faux, donnons le démenti le plus formel à tout ce que contient la prétendue lettre publiée par l'*Opinion nationale* et dans laquelle on voudrait inutilement faire croire à un dissentiment entre nos officiers et la troupe.

« Nous affirmons à vos lecteurs que le drapeau pontifical a été reçu par la légion romaine avec toute la convenance et le respect que commandait cette cérémonie militaire et qu'aucun désordre quelconque ne s'est produit, au grand désappointement des auteurs de révolutions. La légion a crié: *Vive le Saint Père!* à la suite de sa santé et est maintenant, comme elle le sera toujours, disposée à le défendre au péril de sa vie, ainsi qu'on doit l'attendre de Français qui ont quitté une patrie qu'ils aiment pour servir une cause qu'ils respectent et qu'ils aiment aussi.

« Nous remettons cette protestation entre les mains de nos chefs en les priant de prendre les mesures nécessaires pour qu'elle reçoive, par son insertion dans tous les journaux amis de la vérité, la même publicité que les mensonges répandus sur la légion romaine.

« A Viterbe, le 12 novembre 1866. »

La protestation qui précède est signée par 63 sous-officiers un nombre desquels figure l'adjutant porte drapeau, qui, sans doute pour rassurer l'*Opinion nationale* sur les suites de la blessure dont elle l'avait dit atteint, ajoute à sa signature ces mots: *jouissant d'une parfaite santé*. Il est à regretter que l'on n'ait pas fait signer en même temps les vingt gendarmes pontificaux tués dans la fantastique sédition si ingénieusement inventée par le troyen correspondant de l'*Opinion nationale*.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

EXPOSITION UNIVERSELLE

La Commission de l'Exposition de 1867 a pris l'arrêté suivant relatif à l'institution d'une commission d'encouragement pour les études des ouvriers:

Art. 1^{er}. Il est institué une commission d'encouragement pour les études à entreprendre par les ouvriers, contre-maitres et coopérateurs divers de l'agriculture et de l'industrie.

Art. 2. Cette commission centralisera les souscriptions qui lui seront adressées de Paris et des départements, en vue du but qu'elle est chargée de poursuivre.

Elle provoquera, s'il y a lieu, les souscriptions et complètera ainsi l'action des comités départementaux, qui conservent d'ailleurs toutes les attributions qui leur sont conférées par le règlement général.

Elle administrera et emploiera les fonds qui lui seront directement versés.

Elle favorisera autant que possible les

entreprises utiles qui tendront à satisfaire les besoins physiques, intellectuels et moraux des visiteurs.

Elle créera des agences spéciales destinées à donner aux intéressés les renseignements nécessaires.

Elle facilitera la publication des rapports faits par les délégués des ouvriers, à la suite de leur visites et de leurs études à l'Exposition.

Nous recevons les deux lettres suivantes: Roubaix, le 3 décembre 1866.

Monsieur le Rédacteur,

Le projet d'une large voie centrale, reliant la place à la gare du chemin de fer me paraît d'un intérêt capital pour la ville, et digne d'appeler l'attention sérieuse de l'édilité roubaissienne.

Avant d'émettre mon avis, qui est favorable à ce projet, avec une modification toutefois dans le tracé; j'ai attendu la manifestation des opinions opposées; celles-ci n'ont pas permis, permettez-moi, Monsieur le Rédacteur, de venir combattre cette voie tronquée de 20 mètres de largeur, coupée en deux, et reliée par un boyau, h rue des Ecoles. Car je ne suppose pas qu'il entre dans l'intention de l'auteur de émolir le nouveau presbytère et les écoles pour élargir cette rue. Ce serait à mon avis gâter, par des idées d'économie mal entendues, une œuvre aussi capitale, et si enlever une qualité essentielle: la perspective de la gare et de la place dans toute son étendue. Pour moi, je ne vois d'appliquable pour une grande artère exceptionnelle de cette importance, qu'une ligne droite de la gare à la place St-Martin. Cette ligne partirait un peu au-dessus de la rue de l'Avocat, longeant, ou à peu de chose près, l'hôpital, traversant le square, la rue Traversière, des Lignes, et du Vieil-Abreuvoir, et venant enfin déboucher sur la place entre la sacristie de l'église St-Martin et le Bazar.

A ceux qui voudraient invoquer la question d'économie pour la ville qui est, je le sais, déjà grevée de charges très lourdes, je répondrai: Plus vous attendrez pour prendre une décision, plus la dépense sera considérable, à moins que vous ne vous résigniez à conserver éternellement, comme voie de communication avec la gare, la rue étroite et tortueuse actuelle du chemin de fer; ce qui ne serait pas fait pour l'amour-propre roubaissien. J'espère donc que la majorité des bons esprits se ralliera à mon projet, et que l'administration le prendra en considération, avant de reconstruire le presbytère St-Martin, en le portant à l'ordre du jour de la prochaine séance municipale. Son adoption, d'ailleurs, n'entraînerait pas la ville à l'exécution immédiate de toute la ligne. Elle pourrait se borner à ne la faire que de la place St-Martin à la rue du Vieil-Abreuvoir, ou même seulement, depuis cette dernière rue jusqu'à l'angle de la rue du Curé dans le trajet du jardin du presbytère. Elle se réserverait de faire le reste lorsque l'administration du chemin de fer lui aurait construit une nouvelle gare à l'extrémité du tracé, point sur lequel il faudrait s'entendre avec elle. Quant au mode à adopter pour les constructions de cette belle rue, je crois qu'il conviendrait d'imposer aux propriétaires l'uniformité de hauteur (2 ou 3 étages avec balcon courant à chaque étage) afin d'avoir un ensemble répondant à la grandeur de l'œuvre.

J'ajouterai que, dans le cas où le projet du boulevard entre Roubaix et Tourcoing, par la rue de St-Vincent-de-Paul, viendrait à se réaliser, il serait très facile de relier le pont avec la place de la gare; (car je suppose qu'il y aura une place) de façon à ce que la communication la plus directe avec Tourcoing soit par la rue Centrale.

Agrez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de la considération distinguée de
Un ami du progrès.

Roubaix, le 3 décembre 1866.

Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix.

Je prends la liberté de recourir à votre journal, pour donner de la publicité à ce qui se passe journellement dans la rue de l'Empereur.

Il ne se passe pas un seul jour où il n'y ait des rixes qui mettent tout le quartier en émoi; et chose étonnante, jamais on n'y voit l'ombre d'un bicorne.

Pour ne citer qu'un fait: hier soir, dimanche, à 10 heures 1/2, plusieurs individus se battaient à la porte de l'estaminet du Saumon; l'un d'eux était couché dans le ruisseau et recevait en hurlant: à l'assassin! les horions des trois autres. A 11 heures, la bataille durait encore et comme d'habitude pas un seul agent de la force publique n'a paru. Cette lutte-ci était la troisième de la soirée. Il est à constater que tous ces désordres prennent naissance au cabaret sus-nommé, qui est assez connu dans le quartier pour être le réceptacle de tous les mauvais sujets.

Il serait à désirer que l'autorité ouvrit les yeux et fit cesser ce scandale, afin que les honnêtes gens puissent vivre en paix.

Agrez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération.

Un habitant de la rue de l'Empereur.

Par décret du 21 novembre, il est créé à Armentières (Nord), une chambre consultative des arts et manufactures. Cette chambre aura pour circonscription celle du canton dont Armentières est le chef-lieu.

L'Indicateur de Tourcoing, donne sur l'effroyable malheur qui a eu lieu dans la nuit de vendredi au samedi du Brun-Pain, les détails suivants qu'il a recueillis de la bouche même des parents des victimes:

Le nommé Gilles, ouvrier fleur chez MM. Louis Honoré et Co, n'ayant pu, vu la pénurie de maisons d'ouvriers, trouver une habitation convenable à proximité de l'établissement où il travaillait, avait dû se résigner à occuper avec sa femme et quatre enfants, dont l'aînée n'avait que sept ans et demi, une espèce de mesure, débris d'une ancienne ferme. Une partie de la maison étant en reconstruction depuis quelques mois, il n'y avait de place que pour un seul lit dans un grenier sans ouvertures et sans autre issue que l'escalier; la mère y couchait avec ses quatre enfants, et le père logeait momentanément chez un de ses oncles, à peu de distance.

Vers une heure du matin, la femme Gilles s'éveilla pour donner le sein à son plus jeune enfant, lorsqu'elle se sentit comme suffoquée.

Eperdue, folle de terreur, à demi asphyxiée, elle se leva pour reconnaître d'où provenait cette fumée qui remplissait le grenier; elle pousse la porte et, dans sa précipitation, tombe et roule jusqu'au bas de l'escalier; quand elle se relève, tout moyen de remonter lui est fermé par les flammes. Ses cris, ses lamentations attirant les voisins, son mari, ses parents; on cherche à pénétrer jusqu'aux enfants en brisant la toiture, on les appelle, un silence lugubre démontre qu'il est trop tard! En dix minutes, le fléau avait accompli son œuvre et les pauvres petits êtres avaient péri asphyxiés. La cause de l'incendie n'est pas connue, le feu, avant d'éclater, paraît avoir couvé pendant plusieurs heures dans l'espace qu'on réserve sous l'escalier, dans les maisons d'ouvriers, pour y placer quelques provisions, des copeaux et du charbon. Il est présumable que si la femme Gilles ne s'était pas réveillée pour allaiter son enfant, on eût compté une victime de plus.

Les corps des quatre malheureux enfants furent retrouvés dans un tel état de carbonisation qu'ils n'avaient plus rien d'humain. La tête et le bras droit de l'un d'eux manquaient. M. Louis Leman continuait les recherches, lorsqu'un pignon resté debout s'éroula et le couvrit de ses débris; on le croyait perdu; heureusement, il fut bientôt retiré des décombres. Nous apprenons que son état est relativement satisfaisant.

Nous devons ajouter, pour couper court à tout ce qui se dit à propos de ce lamentable événement, que la moralité des époux Gilles est inattaquable et que ce sont de très-honnêtes gens.

Les amis et connaissances de M. JULIEN-HENNI DESTOMBES, propriétaire, qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part de son décès, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu Jeudi 6 décembre à dix heures, en l'église Saint-Martin.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Destombes.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 5 décembre, à 8 heures du soir.

1^o Conditions générales de l'équilibre des liquides. Principe général d'hydraulique. Presse hydraulique;

2^o Equilibre des liquides soumis à l'action de la pesanteur. Equilibre des liquides pesants. Pression sur le fond d'un vase. Appareil de Haldat.

3^o Expérience sur la poussée ou pression verticale de bas en haut.

COURS PUBLIC DE DROIT COMMERCIAL.

Jeudi 6 décembre, à 8 heures du soir.

Passif de la communauté (fin). — Administration de la communauté. — Quid de l'administration du commerce de la femme, et des actions qui y sont relatives? — Dissolution de la communauté.

SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION.

A partir de lundi 3 décembre, le prix du pain sera porté à soixante cinq centimes pour les sociétaires.

C'est avec regret que l'administration se voit forcée de prendre cette mesure, mais elle fait remarquer que ce prix est encore de quatre centimes au dessous du prix de la taxe.

Les sociétaires sont priés de rapporter tous leurs jetons au siège de la société pour le dimanche vingt trois décembre au plus tard.

A partir de ce jour, les jetons seront annulés, c'est-à-dire qu'ils ne prendront point part à la répartition des bénéfices de l'année courante.

Le dimanche 30 décembre à onze heures précises, dans la salle des cours de physique (entrée par la petite porte contre la grille de l'Hôtel-des-Pompiers),

Il y aura une assemblée générale ayant pour objet:

1^o D'entendre le rapport de l'administration sur les opérations de l'année 1866;

2^o D'approuver l'inventaire, et, s'il y a lieu, comme on l'espère, la répartition des bénéfices;

3^o De réélire l'ancienne administration, ou d'en nommer une nouvelle.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la Séance du 2 décembre

Sommes versées par 81 déposants dont 16 nouveaux 42-321
22 demandes en remboursement. 4-389 78
Les opérations du mois de décembre sont suivies par MM. L. Eeckman et J. Toulemonde, directeurs

THÉÂTRE DE ROUBAIX

Jeudi 6 décembre à 7 heures 1/4.
JEANNE QUI PLEURE ET JEANNE QUI RIT,
LE POUR ET LE CONTRE, proverbe en un acte.
LA DENT DE SAGESSE.
Pour toute la chronique locale: J. REBOUX,

Tribunaux

Les débats sur l'affaire Lamiraud ont commencé lundi matin devant la cour d'assises de Poitiers. A l'ouverture de l'audience et avant de laisser entamer les débats, M^e Lachaud a développé des conclusions demandant à la cour d'annuler l'extradition dont Lamiraud a été l'objet à Montréal. Une discussion s'est engagée à ce sujet.

FAITS DIVERS

Les obsèques de Servais ont eu lieu jeudi à Hal et jamais on n'en vit de plus belles et de plus touchantes. « Tout ce que la Belgique, écrit un des assistants (Georges Maillart du Figaro), compte de célébrités dans tous les arts, était présent et, on peut le dire, il n'y avait pas dans tout ce cortège un indifférent. Servais ne comptait que des amis ou des admirateurs. »

Si l'on veut apprécier l'étendue des désastres causés par les inondations et la disproportion des sommes provenant des souscriptions à la grandeur du fléau auquel elles voudraient parer, il suffit de connaître le chiffre des pertes dans un seul département, celui de la Haute-Loire, qui n'est pas un des plus éprouvés: elles montent à 5,499,424 francs, — estimation contrôlée par l'administration des contributions directes, qui ne passe pas pour chimérique ou facile à tromper.

Parmi les entreprises sociétaires qui aujourd'hui fonctionnent en France, la Société agricole et industrielle de Beauregard, A Vienne (Isère), mérite assurément une attention toute particulière. C'est l'une des plus anciennes tentatives de coopération: ses débuts remontent à 1848. Elle a persisté à travers de rudes épreuves, dont l'arrêt de dissolution lancé contre la société, le 31 décembre 1852, par le général Castellane, n'était peut-être pas la plus grave. Elle ne s'occupe pas seulement de telle ou telle branche d'affaires; partie de l'association de consommation, la société de Beauregard embrasse aujourd'hui la production et le crédit, et les pratique sous diverses formes. A tous les égards, la société viennoise est peut-être celle des entreprises coopératives françaises qui rappelle le plus l'œuvre tant citée des pionniers de Rochdale.

Tout en restant — et pour le nombre de sociétaires et pour l'importance de affaires — bien en arrière du modèle anglais, Beauregard est arrivé à faire marcher de front, et avec succès, toute une série d'entreprises: fabrique de drap avec ateliers d'appret, moulins et boulangerie, débit de charbon, sans parler de la société alimentaire, et de l'exploitation agricole de Beauregard avec moisson de sevrage et école, etc. L'ensemble des affaires a atteint en 1865 la somme d'environ 670,000 francs, contre 638,200 fr. en 1864, et le personnel fixe de l'entreprise embrasse au delà de 70 individus; le bénéfice net de l'exercice a été de 24,676 fr., déduction faite de la part qui revient statutairement aux employés dans les bénéfices.

Pour une entreprise si rudement éprouvée et dont le capital social est aujourd'hui encore inférieur à 28,000 fr., ces résultats sont assurément remarquables et encourageants.

On lit dans le Journal de Charleroi:

Le fossoyeur de la commune de Lodelinsart, qui exerce en même temps l'état de menuisier, s'introduisait, la nuit, dans le cimetière et en exhumaient les cercueils nouvellement enfouis. Après en avoir retiré les cadavres, il emportait le bois qui lui servait à confectionner des meubles.

C'est à la suite d'une querelle de ménage que cette conduite criminelle a été révélée à la justice. La femme du misérable, pour se venger des mauvais traitements que son mari lui faisait subir, et qui l'avaient forcée de quitter le domicile conjugal, l'a dénoncé.

A la suite d'une visite domiciliaire, une bière d'enfant, enterrée de la veille, a été saisie, ainsi qu'un grand nombre de boules de poignées, de christ et autres objets en cuivre ou en fer, qui garnissent d'ordinaire les cercueils.

Le public de Woolwich et du voisinage vient d'être jeté dans une inquiétude extrême par la disparition de M. Eugène Murray, riche entrepreneur de constructions et ex-membre du bureau sanitaire de Woolwich. M. Murray résidait, dit-on, à Trodegar-Square, il y a plus de quinze jours, pour recevoir les loyers de plusieurs maisons; sa famille n'en a plus entendu parler depuis. Tous les postes de police ont été prévenus et font d'actives recherches.

LA FAUCHEUSE DE LA MORT. — Ce non engageant est, dit un journal américain, donné par un de nos compatriotes. M. Ro-